



REVALIDATION FORMATIONS DE BASE À LA SÉCURITÉ

Code STCW 2010 – Section A-VI/1. Tableaux A-VI/1-1, A-VI/1-2, A-VI/1-3 et A-VI/1-4¹

Pièces à fournir :

- Avoir la visite médicale des gens de mer française en cours de validité (pour la délivrance du diplôme)
- Certificat médical autorisant le port de l'ARI
- Médical de niveau 1

Enseignement CFBS : 22 h de cours

Techniques individuelles de survie : 8 heures

Formation de base, paragraphe 2 et tableau A-VI/1-1

Formation de base à la lutte contre l'incendie : 14 heures

Formation de base, paragraphe 2 et tableau A-VI/1-2

La formation est validée et attestée lorsque le candidat a démontré qu'il a atteint la norme de compétence minimale requise au Code STCW 2010.

¹ https://www.ucemnantes.fr/images/stories/documents/new_ref/reforme_filiere_B/certifications/Securite/CFBS/Rfrntiel_CFBS_maj_GM1.pdf